

Image not found or type unknown



le droit aux assedic pour un matelot sur bateau de pêche

Par **janette22**, le **25/06/2010** à **23:59**

bonjour,

mon gendre agé de 24 ans , est matelot a bord d'un bateau de pêche roturier depuis 1 an, il peroit un salaire de base de 1100 euros, et une participation a la pêche , il vient d'être licencié par son patron hier au soir, ne connaissant pas les lois en vigueur a ce sujet, pouvez vous m'indiquer si il a le droit de percevoir des indemnités de chômage, et quelles sont les démarches qu'il devra effectuer.

je vous remercie de vos réponses,